

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2016**  
~~~~~

COMPOSITION DE L'EXÉCUTIF
MODIFICATION DU TABLEAU DES VICE-PRÉSIDENTS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Lucie TENA, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Nicole MORERE, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, M. José MARTINEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, M. Philippe MACHETEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Christian VIOLING -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Guy-Charles AGUILAR à M. Philippe SALASC, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE

Excusés :

Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Grégory BRO

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 23	Présents : 34	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-président »,

VU l'article L.2122-10 du même CGCT transposable aux EPCI par le jeu de l'article L.5211-2 du même code,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2014 fixant à treize le nombre de membres du bureau parmi lesquels le président, dix vice-présidents et deux autres membres ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 22 juin 2015 supprimant le poste de 4^e vice-président et fixant la nouvelle composition du bureau à douze membres parmi lesquels le président, neuf vice-présidents et deux autres membres,

VU la décision en date du 5 septembre 2016 de Madame Béatrice Négrier de démissionner du bureau de la communauté de communes, et par voie de conséquence de son poste de 7^e vice-présidente,

VU l'arrêté n°2016-24 abrogeant la délégation de fonction de Madame Béatrice Négrier,

CONSIDERANT qu'il convient de tirer les conséquences de cette démission,

CONSIDERANT la vacance du poste de 7^e vice-président,

CONSIDERANT la possibilité laissée à l'assemblée de réduire le nombre de postes de vice-présidents,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de supprimer le poste de 7^e vice-président de l'exécutif de la communauté de communes pour la durée du mandat restant à courir, portant ainsi le nombre de vice-présidents à huit au lieu de neuf; chacun des vice-présidents et membres restants et du rang inférieur passant au rang supérieur,
- de valider en conséquence la nouvelle composition de l'exécutif et du bureau de la communauté de communes comme proposée ci-après :

• Membres de l'exécutif

- Président : Louis VILLARET
- Premier vice-président : Jean-François SOTO
- Deuxième vice-président : Michel SAINTPIERRE
- Troisième vice-président : Claude CARCELLER
- Quatrième vice-président : Philippe SALASC
- Cinquième vice-présidente : Agnès CONSTANT
- Sixième vice-président : Jean-Pierre BERTOLINI
- Septième vice-président : Patrick LAMBOLEZ
- Huitième vice-président : Guy-Charles AGUILAR

• Membres du bureau

- Premier membre : Louis VILLARET
- Deuxième membre : Jean-François SOTO
- Troisième membre : Michel SAINTPIERRE
- Quatrième membre : Claude CARCELLER
- Cinquième membre : Philippe SALASC
- Sixième membre : Agnès CONSTANT
- Septième membre : Jean-Pierre BERTOLINI
- Huitième membre : Patrick LAMBOLEZ
- Neuvième membre : Guy-Charles AGUILAR
- Dixième membre : Véronique NEIL
- Onzième membre : Georges PIERRUGUES

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1373 le 24/11/16
Publication le 24/11/16
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 24/11/16
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20161121-lmc192601-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

